

VILLE DE BRUNOY

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 janvier 2011
20 H 30
Salle des Fêtes

COMPTE RENDU

LE CONSEIL,

11.1/D REMBOURSEMENT D'UN TROP PERCU SUR UN BON CAF

ARTICLE 1^{er} : AUTORISE Monsieur le Sénateur-Maire à procéder au remboursement du trop perçu pour un montant de 57,00 € à Madame FAVEROLE Line.

ARTICLE 2 : DIT que la dépense est inscrite au budget communal.

UNANIMITE

11.2/DU REMBOURSEMENT RELATIF A UNE SORTIE FAMILIALE

ARTICLE 1^{er} : AUTORISE Monsieur le Sénateur Maire à procéder au remboursement de la sortie du 1^{er} décembre 2010 à Disney sur glace, réglée par Madame DIAWARA pour un montant de vingt quatre euros (24 €).

ARTICLE 2 : DIT que la dépense est inscrite au budget communal.

UNANIMITE

11.3/P LISTE DES MARCHES PUBLICS SUPERIEURS A 20 000 EUROS HT CONCLUS PAR LA COMMUNE DE BRUNOY EN 2010

ARTICLE 1^{er} : **DONNE ACTE** de la présentation du rapport annuel sur les marchés publics supérieurs à 20 000 € HT, conclus par la commune de Brunoy durant l'année 2010.

ARTICLE 2 : **DIT** que la liste correspondante sera affichée sur les panneaux municipaux prévus à cet effet et mise en ligne sur le site Internet de la Ville, au cours du premier trimestre 2011, conformément aux dispositions du Code des marchés publics.

UNANIMITE

11.4/DP PASSATION DE MARCHES PUBLICS SUR PROCEDURE ADAPTEE RELATIFS A L'ORGANISATION DE CENTRES DE VACANCES ET DE MINI SEJOURS POUR 2011 ET 2012

ARTICLE 1^{er} :

Est approuvé le projet de marché public n°2010PA116A, relatif à l'organisation de centres de vacances été pour 2011/2012, pour les jeunes de 6 à 14 ans, dont l'objet, le montant, l'attributaire et la durée sont présentés dans le tableau joint en annexe à la présente délibération.

Monsieur le Maire est autorisé à signer ce marché.

ARTICLE 2 :

Est approuvé le projet de marché public n°2010PA119A, relatif à l'organisation de mini séjours hiver et printemps pour 2011/2012, pour les jeunes de 15 à 17 ans, dont l'objet, le montant, l'attributaire et la durée sont présentés dans le tableau joint en annexe à la présente délibération.

Monsieur le Maire est autorisé à signer ce marché.

ARTICLE 3 :

La dépense correspondante sera imputée au budget de la Commune, exercices 2011 et suivants.

UNANIMITE

11.5/P REMPLACEMENT DES OUVRANTS ET STORES DU GROUPE SCOLAIRE TALMA. SIGNATURE DE L'AVENANT N°2 AU MARCHÉ N°2009PA022J

ARTICLE 1^{er} :

Est approuvé le projet d'avenant n°2 au marché public n°2009PA022J, annexé à la présente délibération, et relatif aux travaux de remplacement des ouvrants et des stores du groupe scolaire Talma, à conclure entre la commune de Brunoy et la société NEGRO S.A. à NOISY LE GRAND (93). Monsieur le Sénateur-Maire est autorisé à signer ledit avenant.

ARTICLE 2 :

La dépense correspondante sera imputée au budget d'investissement de la ville de Brunoy, sur les exercices 2011 et suivants.

UNANIMITE

11.6/M PROLONGATION PAR AVENANT DU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE

REPORTÉ

11.7/DB REMBOURSEMENT DE TROP-PERCU RELATIF A DES DROITS DE VOIRIE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LA POSE D'UN ECHAFAUDAGE 10 PLACE DE LA MAIRIE

ARTICLE 1^{er} : AUTORISE Monsieur le Sénateur-Maire à procéder au remboursement du trop perçu à hauteur de 650,65 €. Cette somme correspond au prix de l'occupation du domaine public pour l'installation d'un échafaudage du 26/02/2008 au 26/05/2008, au tarif en vigueur à cette période, soit : 7,15 € par 91 jours calendaire.

ARTICLE 2 : DIT que la dépense est inscrite au budget communal.

UNANIMITE

11.8/DU REMBOURSEMENT RELATIF A UNE SORTIE FAMILIALE

ARTICLE 1^{er} : AUTORISE Monsieur le Sénateur-Maire à procéder au remboursement pour la participation de la sortie du 15 janvier 2011 au Musée Grévin, réglée par Madame BREUILH pour un montant de treize euros (13 €).

ARTICLE 2 : DIT que la dépense est inscrite au budget communal.

UNANIMITE

Fait à BRUNOY, le 21 janvier 2011